

Ploubalay (Côtes-d'Armor)

La Ville Asselin

sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

Adrien Ethievre
Vincent Pommier

Ploubalay (Côtes-d'Armor) - La Ville Asselin

sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

Adrien Ethienvre
Vincent Pommier

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon,
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr
Mai 2013

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription n° 2011-319
17	Arrêté modificatif n° 2013-91
19	Arrêté d'autorisation de fouille
20	Projet scientifique

Résultats

25	1	Le cadre de l'intervention
25	1.1	Le contexte géographique et géologique
25	1.2	L'environnement archéologique
26	1.3	Problématique du diagnostic et mode opératoire

28	2	Les résultats
----	----------	----------------------

29	3	Conclusion
----	----------	-------------------

Annexes

29		Annexe 1 : Inventaire des figures du rapport d'opération
----	--	--



I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes d'Armor (22)

Commune
Ploubalay

Lieu-dit
La Ville Asselin

Codes

Codes INSEE
22 209

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

X : 1319900
Y : 7276900
Z : 13 m

Référence cadastrale

Commune
Ploubalay

Année
-

Section(s)
AE

Parcelle(s)
41

Propriétaire du terrain

M. Régis Panon
18 rue de Brizeux
35700 Rennes

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de l'opération
2013-096 modifiant l'arrêté n° 2011-319 en
date du 18 novembre 2011

Numéro de l'opération
DA 05047101

Numéro de l'arrêté de désignation du
responsable
2013-122 en date du 2 avril 2013

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. Régis Panon
18 rue de Brizeux
35700 Rennes

Surface du projet d'aménagement

4086 m²

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
et Centre archéologique Inrap
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné

Date d'intervention sur le terrain

du 14 au 15 mai 2012

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique
- Protohistoire
- âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants administratifs

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinévez, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle-Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Logisticienne	Logistique
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de centre archéologique	Gestion du matériel
Olivier Bréhelin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération

Equipe de fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Adrien Ethienvre	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Equipe de post-fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Rédaction, infographie
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques

Notice scientifique

Les sondages ont démontré l'absence d'occupation importante à l'emplacement du futur projet. Quelques témoins fugaces confirment néanmoins l'existence d'un site archéologique en périphérie de l'intervention. Ils se résument à quelques creusements dans la partie ouest de la zone sondée et à du mobilier protohistorique et antique. On suppose que ces indices sont en à mettre en relation avec le site du Devant de la Ville d'Asselin qui n'était pas concerné par l'opération.

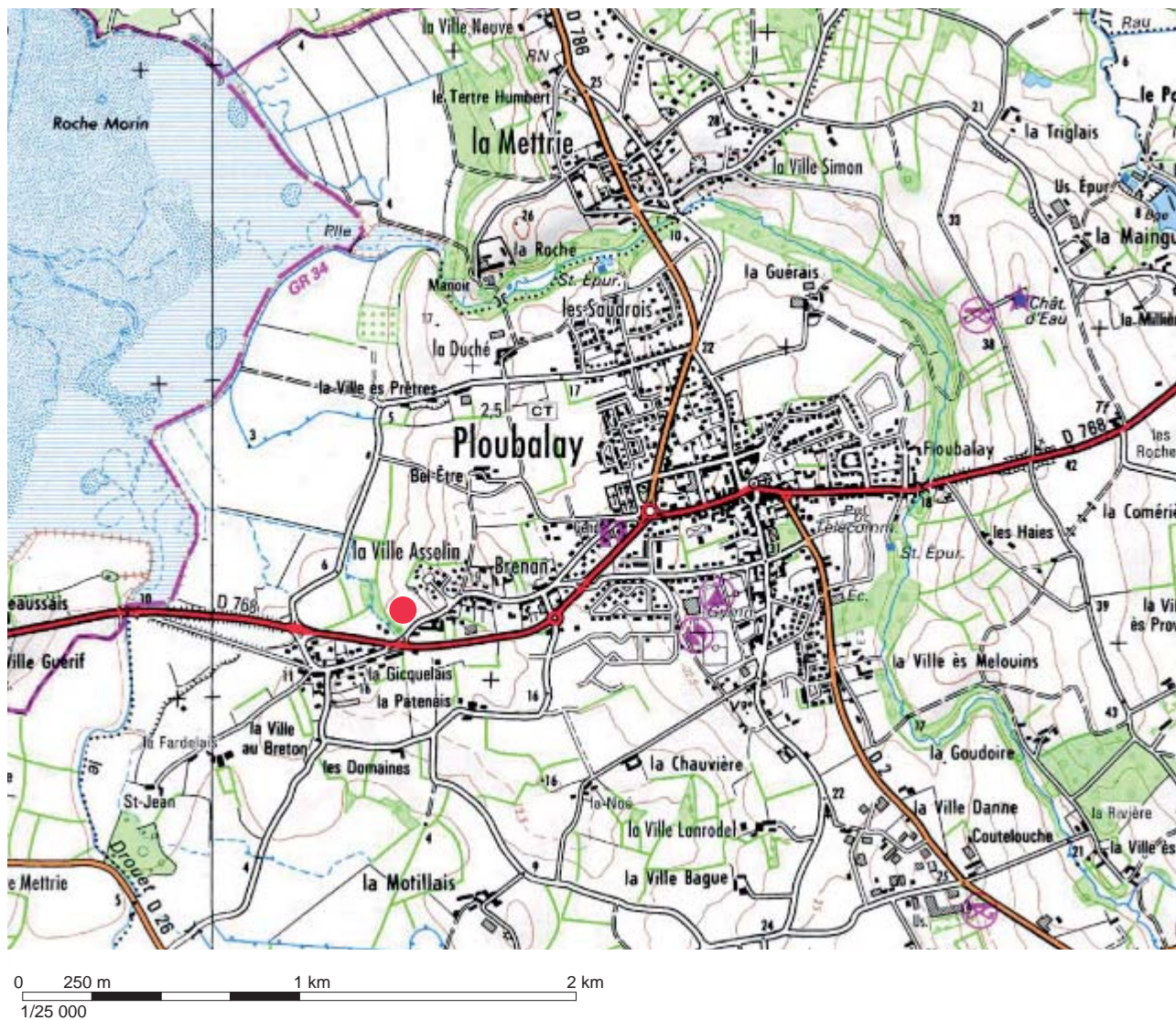
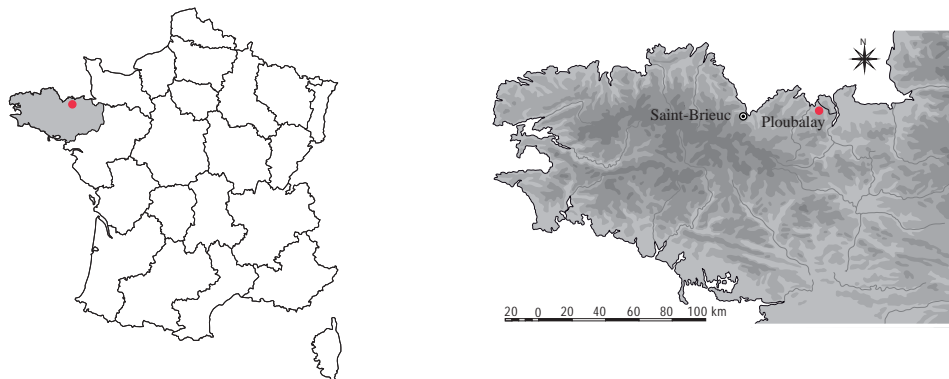
Etat du site

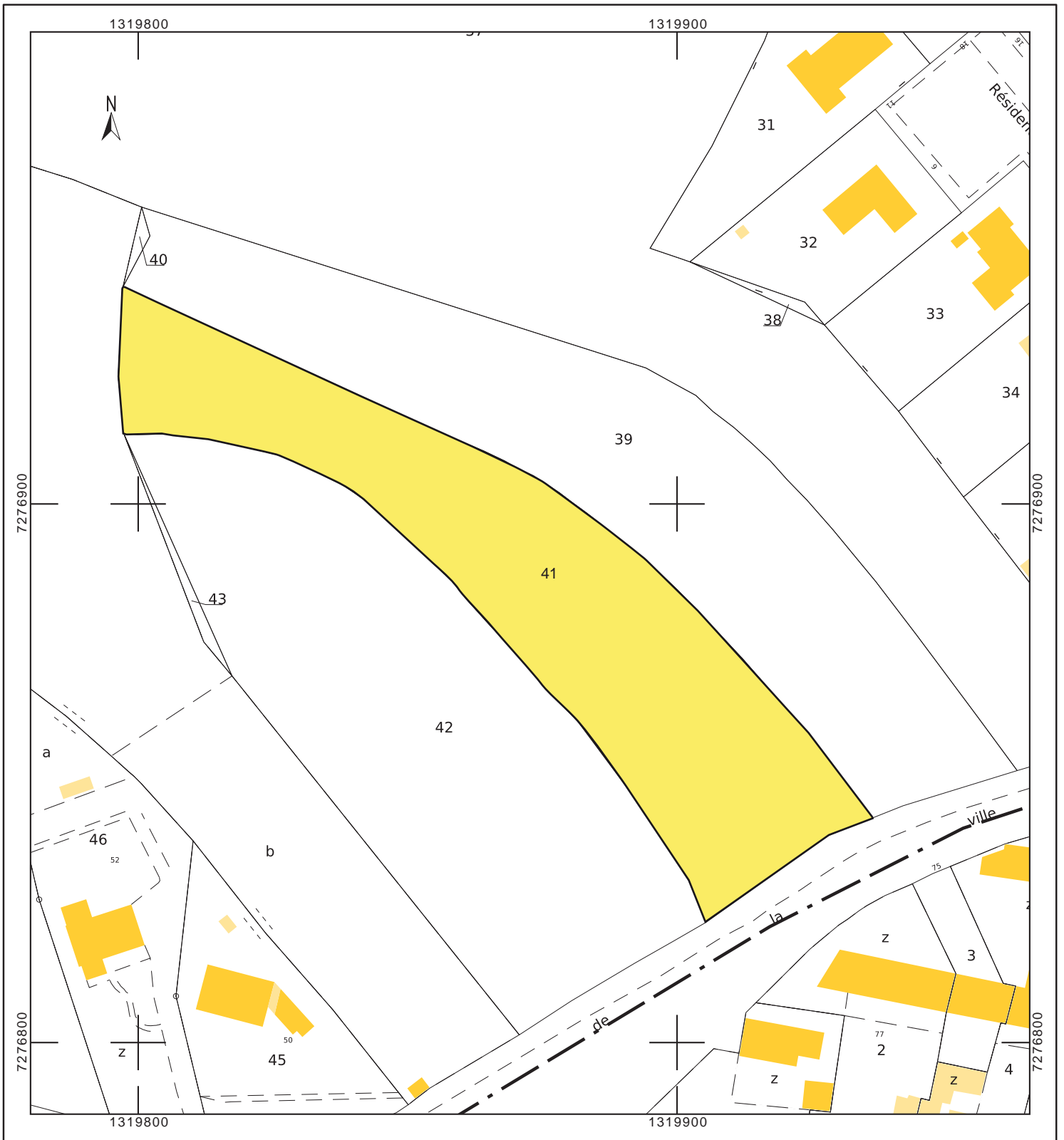
Les tranchées ont été rebouchées conformément à la convention.

Localisation de l'opération

Bretagne, Côtes-d'Armor
Ploubalay
La Ville Asselin

x : 1319900
y : 7276900
z : 13,00 m





Arrêté de prescription
n° 2011-319



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

REÇU LE
6349
28 NOV. 2011

I.N.R.A.P. C.O.

ARRETE n° 2011-319 portant prescription de diagnostic archéologique

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU, la demande de permis d'aménager des Consorts Panon pour un terrain situé à PLOUBALAY, La Ville Asselin (Côtes d'Armor); reçu(e) le 27 octobre 2011 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : PLOUBALAY

Lieu-dit : La Ville Asselin

Cadastre : section : AE parcelles : 41

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Régis Panon, 18, rue de Brizeux, 35700 RENNES, M. le Chef d'Unité Territoriale, DDTM des Côtes d'Armor, 13, Promenade de Fontaine des Eaux, BP 82035 22102 Dinan cedex et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 18 novembre 2011

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Deschamps', written over a horizontal line.

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : Régis Panon
DDTM des Côtes d'Armor
INRAP
copie à : mairie de Ploubalay
Préfecture des Côtes d'Armor

PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

**Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2011-319**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne	
département :	Côtes d'Armor	
commune :	PLOUBALAY	
lieu-dit :	La Ville Asselin	
cadastre :	section : AE	parcelles : 41
propriétaire :		
pétitionnaire:	M. Régis Panon, 18, rue de Brizeux, 35700 RENNES,	

Emprise du diagnostic archéologique : 2.396 m²

Principes méthodologiques :

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques en zone rurale devront être mis en œuvre: série de tranchées/ sondages au godet lisse mécanique jusqu'au substrat et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

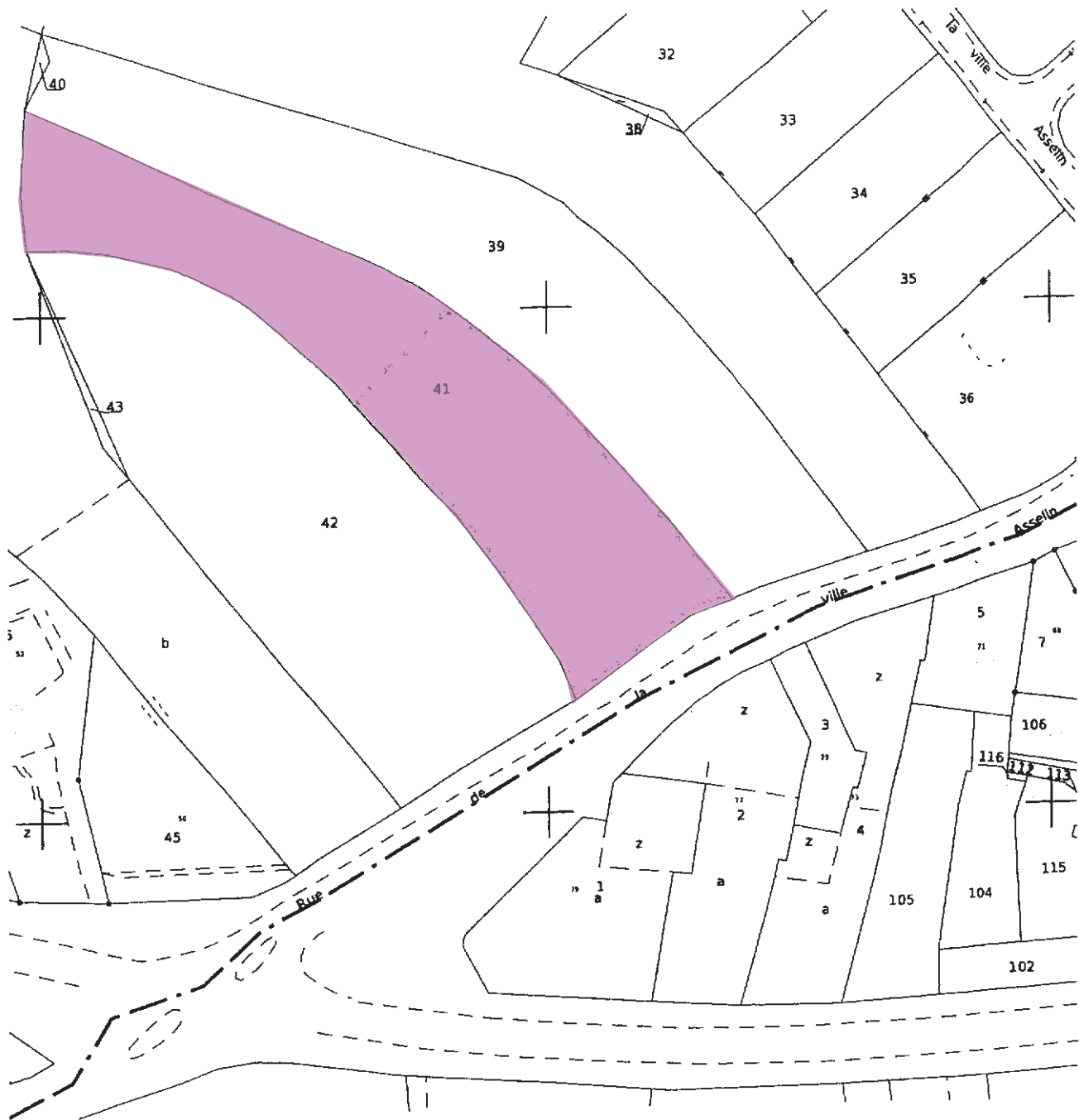
Le projet de lotissement est localisé dans l'emprise du site archéologique inventorié sous le nom de Le Devant de La Ville Asselin et le n° 22 209 0007. Le site a été repéré en prospection au sol grâce à des restes de tuiles et céramiques témoignant d'une occupation d'époque gallo-romaine, tandis que la prospection aérienne a révélé des traces de structures fossoyées ou bâties. Le site a été pris en compte lors de la révision du P.L.U. approuvé en 2006. L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existant sur ce secteur de plateau afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation.

Fait à Rennes, le 18 novembre 2011

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie



Extrait du plan cadastral n°2

Vu pour être annexé
à l'arrêté N° 2011-319

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie

Stéphane DESCHAMPS





REÇU

07 MARS 2013

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

I.N.R.A.P.

**ARRETE n° 2013-091 modifiant l'arrêté n° 2011-319 du 18 novembre 2011
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU, la demande de permis d'aménager des consorts Panon pour le terrain situé à Ploubalay (Côtes d'Armor), lieu-dit La Ville Asselin ; reçue le 27 octobre 2011 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic n° 2011-319 du 18 novembre 2011,

VU la demande de M. Régis Panon en date du 19 février 2013, reçu le 19 février 2013, notifiant la modification de l'emprise,

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté de diagnostic n° 2011-319 est modifié comme suit : « un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : PLOUBALAY

Lieu-dit : La Ville Asselin

Cadastre : section : AE parcelles : 41 en totalité soit une surface totale de 4086 m² au lieu de 2396 m² initialement prévue.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

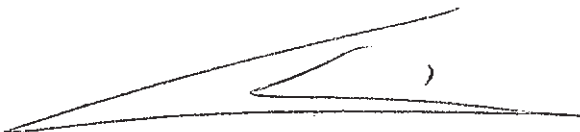
Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Régis Panon, 18 rue de Brizeux, 35700 Rennes, et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 1er mars 2013

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : M. Régis Panon
INRAP

copie à : mairie de Ploubalay
Préfecture des Côtes d'Armor
DDTM des Côtes d'Armor

Arrêté de désignation



REÇU LE
1770
05 AVR. 2013

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

I.N.R.A.P. G.O.

**Arrêté n° 2013-122 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2011-319 du 18 novembre 2011**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU l'arrêté n° 2011-319 du 18 novembre 2011 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Ploubalay - La Ville Asselin (22) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Romuald FERRETTE - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2011-319 du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Ploubalay.

Fait à Rennes, le 2 avril 2013

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP

copie à  mairie de Ploubalay

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05047101

Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1 .IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Côtes d'Armor
Commune :	PLOUBALAY
Lieu-dit	La Ville Asselin
Nature du projet :	Permis d'aménager
Références cadastrales	Section AE n° 41

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Particulier Monsieur Régis PANON
Adresse	18 rue de Brizeux - - 35700 RENNES
Téléphone / télécopie	
Représenté par	Monsieur Régis Panon

1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par	Jean-Yves TINEVEZ

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n°2011-319 du 18/11/2011 reçu à l'Inrap le 28/11/2011.	
Numéro d'opération SRA	
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	milieu rural
Surface à traiter	2396 m²
Calendrier prévisionnel	A déterminer ultérieurement
Responsable pressenti	A déterminer ultérieurement

2 . PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2011-319, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3 . CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage, régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 2 jours
- Technicien : 1 jour

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 1 jour

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 2 jours et 1 transfert (pour l'ouverture et le rebouchage)

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 3 jours
- Technicien : 3 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 3 jours
- Dessinateur : 2 jours
- Spécialiste : 2 jours (céramologue)
- Technicien : 2 jours (traitement des données et du mobilier)
- Topographe : 1 jour

5.3.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 2 jours et 1 transfert (pour l'ouverture et le rebouchage)

Fait à Cesson-Sévigné, le 1 janvier 2012

Michel BAILLIEU
Adjoint Scientifique et Technique

pe



II. Résultats

1 Le cadre de l'intervention

Le diagnostic réalisé par l'Inrap au lieu-dit la Ville Asselin à Ploubalay (22) résulte du dépôt d'un permis d'aménagement déposé par M. Panon (section AE, parcelle 41, arrêté n° 2011-319 en date du 18 novembre 2011). A l'origine, seule la partie constructible de la parcelle 41 était concernée par cet arrêté. A la demande de l'aménageur, les services de l'Etat ont rédigé dans un second temps un arrêté modificatif qui intéressait l'intégralité de ce terrain (arrêté n° 2013-091 en date du 1^{er} mars 2013). Celui-ci portait la surface à sonder à 4086 m² au lieu des 2396 m² prévus initialement.

La prescription, émise par le service régional d'archéologie de Bretagne, était motivée par la situation de la parcelle 41 à proximité d'un indice de site gallo-romain (site n° 22 2009 0007, Le Devant de la Ville Asselin)

Une équipe de l'Inrap, composée au maximum de 3 agents, est donc intervenue du 14 au 15 mai 2013, afin de vérifier le potentiel archéologique du terrain.

1.1 Le contexte géographique et géologique

La parcelle 41 se situe à l'ouest de l'agglomération de Ploubalay, à 1 km du centre de celle-ci. Elle occupe le versant ouest d'un faible replat, au sommet duquel s'est épanoui Ploubalay. Ce replat est limité au nord et à l'est par la rivière le Frémur et domine à l'ouest la baie de Lancieux.

Le terrain, assiette du projet, se présente sous la forme d'une bande linéaire de plus de 160 m de long, légèrement courbe. Sa largeur oscille quant à elle entre 16 et 35 m. Il offre un pendage d'est en ouest assez régulier et ses altitudes s'inscrivent entre 7 et 14 m.

Le substrat, observé dans toutes les tranchées, est constitué d'arène granitique dans laquelle se perçoivent des éléments rocheux solides arasés et inclinés à l'ouest. Dans la partie nord-ouest de la zone diagnostiquée, l'arène est remplacée par une argile jaune sableuse, issue de son altération avancée. Dans tous les sondages, le substrat est recouvert par des colluvions de pente, d'épaisseur variable, et qui comprennent parfois de nombreuses pierres de quartzite. La terre arable est quant à elle épaisse d'une vingtaine de centimètres. Ces formations constituent une épaisseur de recouvrement de 0,60 à 1,10 m au-dessus du sol naturel (**tab. 1**).

Tranchée	Epaisseur des stériles en cm
1	90
2	90
3	60
4	80
5	70
6	65 à 70
7	65 à 110
8	65 à 70
9	95

Tab. 1 : Epaisseurs des stériles relevées au-dessus du terrain naturel.

1.2 L'environnement archéologique

La parcelle 41 se trouve quelques centaines de mètres au sud du site du Devant de la Ville d'Asselin (parcelle 37). Ce gisement a été repéré pour la première fois en 1975 lors d'une prospection pédestre. Des tuiles et des fragments de céramiques antiques ont alors été ramassés sur une surface de 1 ha. En 1989, L. Langouët, reconnaît lors d'un survol aérien deux ensembles fossoyés superposés. Le premier, affichant des tracés courbes, est attribué à l'époque préromaine, tandis que le second, orthogonal, est présumé antique (Bizien-Jaglin et al. 2002, p.

241)¹.

Plus généralement, les recherches sur le territoire de la commune de Ploubalay montrent une densité importante d'indices de site. Ces derniers se rattachent majoritairement à l'époque antique (fig. 1). On signalera tout spécialement l'existence d'un bâtiment assez riche non loin de La Ville Bague d'après la découverte de fragments de mosaïque, de marbre

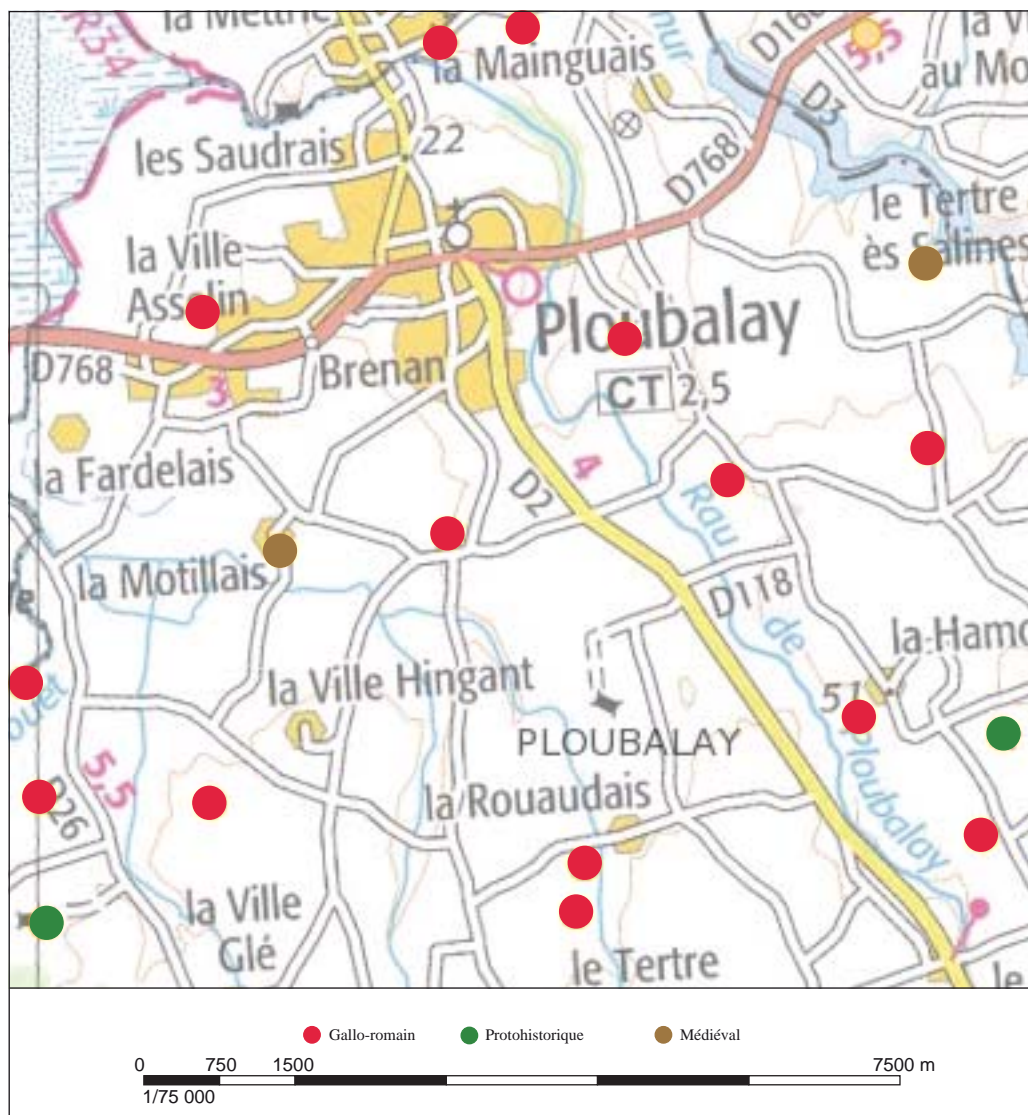


Fig. 1 : Indices de sites repérés dans la partie nord de la commune de Ploubalay (Dao R.Ferrette-Inrap, d'après L'Atlas des Patrimoines).

1.3. Problématique du diagnostic et mode opératoire

L'arrêté de prescription n° 2011-319 insistait sur une évaluation du potentiel archéologique par une série de sondages non destructifs réalisés sous forme de tranchées ou de fenêtres. L'objectif était de recueillir « tout élément permettant d'apprécier la nature des vestiges archéologiques mis au jour », d'un point de vue spatial et chronologique.

Neuf sondages ont été ouverts à l'aide d'une pelle à chenille de 20t équipée d'un

¹ BIZIEN-JAGLIN (C.), GALLIOU (P.), KEREBEL (H.), *Côtes d'Armor 22, Carte archéologique de la Gaule*, Les Belles-Lettres, Paris, 2002, 406 p.

godet lisse de 2 m. Les ouvertures ont été conduites, conformément à l'arrêté de prescription, jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du sol naturel. Les tranchées couvrent une superficie de 360 m², soit un peu moins de 9 % de l'emprise prescrite (fig. 2).

Cette phase d'ouverture a été complétée par des explorations ponctuelles de quelques structures fossoyées rencontrées.

L'emprise des sondages et la totalité des structures ont fait l'objet d'un levé en plan de la part d'un topographe de l'Inrap et sont raccordées au système CC 48. A l'issue de ces investigations, les tranchées ont été rebouchées, conformément à

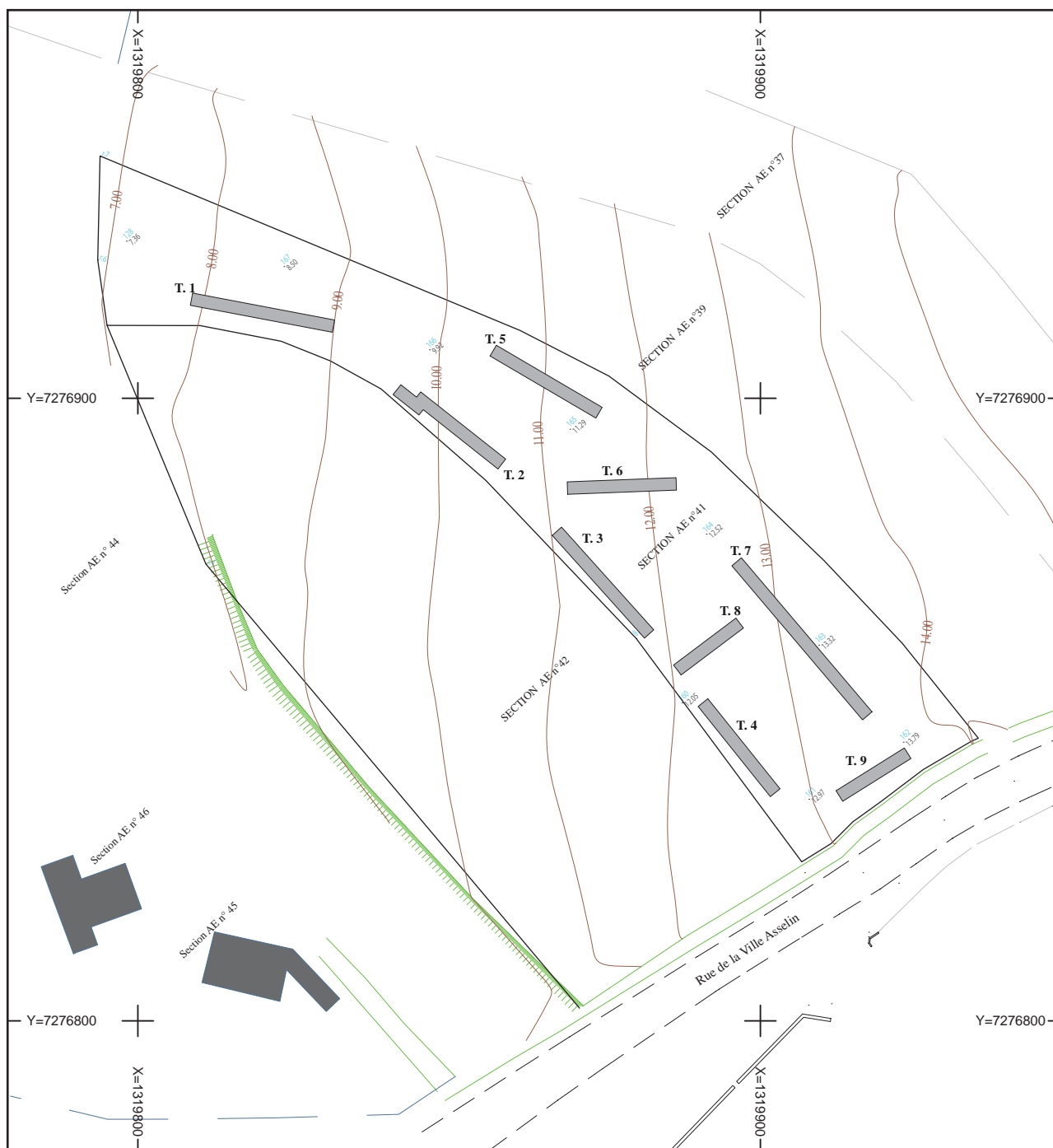


Fig. 2 : Implantation des sondages sur l'emprise de la parcelle 41 (Dao R. Ferrette).

2 Résultats

Les 9 tranchées n'ont pas révélé d'occupation majeure mais seulement quelques structures fossoyées dans les deux premières. Ces creusements sont apparus après l'enlèvement des colluvions (**fig. 3**). La première tranchée a permis la découverte d'un segment de fossé nord-sud qui n'est pas daté (F. 101). La seconde a intercepté 4 structures en creux dont un fossé est-ouest, absent dans le sondage 5 (F. 102). On suppose par conséquent qu'il s'oriente au nord entre les deux vignettes. Une exploration mécanique souligne un creusement évasé mesurant 0,90 m à son arase et conservé sur 0,35 m de haut. Les 3 autres structures ne sont pas interprétées. C'est le cas de F. 104 qui peut, à titre d'hypothèse, correspondre à une fosse, d'après son absence dans la tranchée 5. De nouveau, il s'agit d'un creusement arasé (ouverture de 0,60 m, profondeur de 20 cm), offrant un profil en cuvette. On terminera en indiquant que 5 tessons de facture protohistorique ont été ramassés dans les stériles de la tranchées 2. Quelques fragments de terre cuites architecturales, d'époque gallo-romaine, ont aussi été rencontrés (mais non prélevés) dans plusieurs sondages. De toute évidence, ces artefacts ont glissé depuis le sommet du replat.

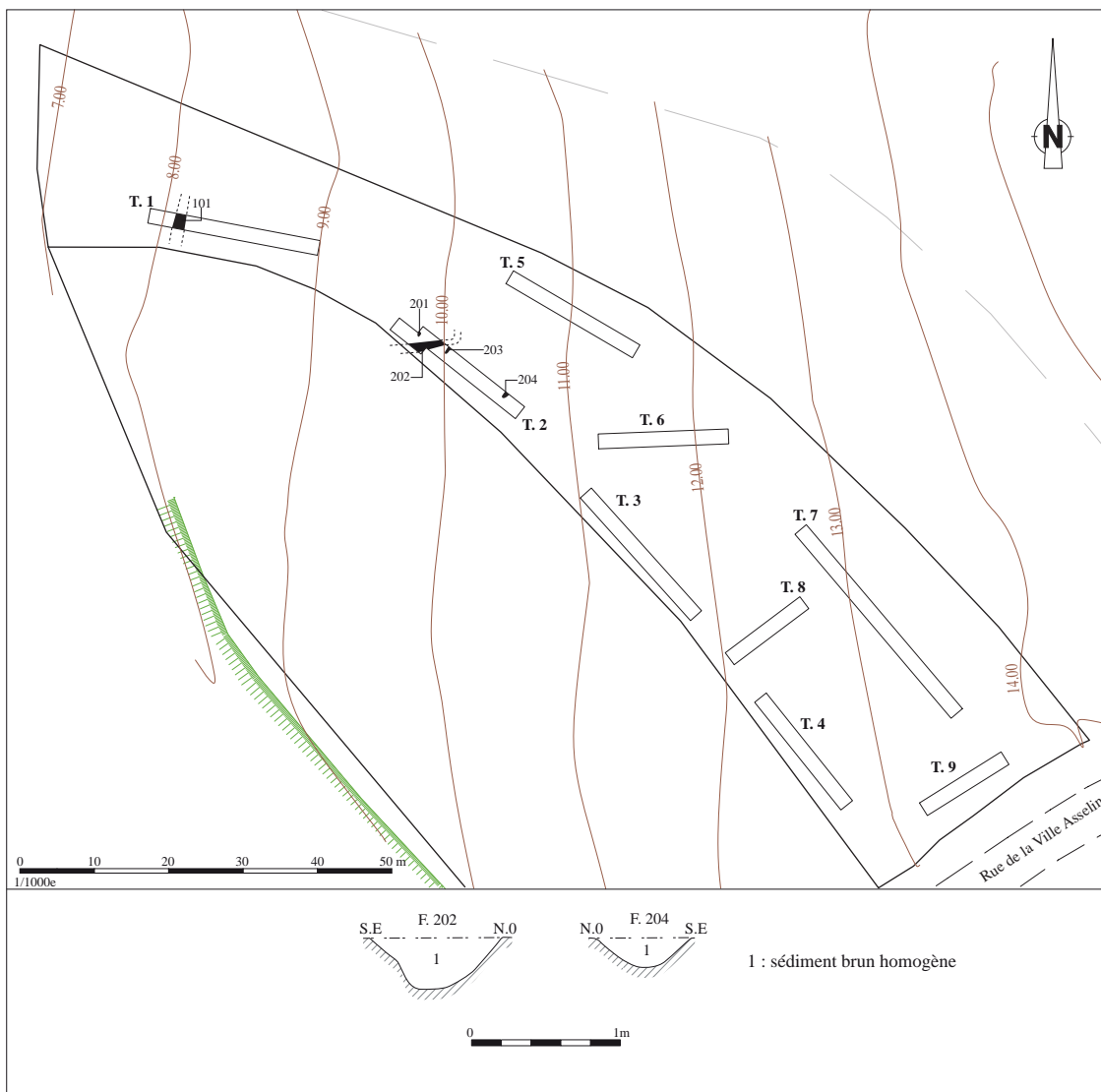


Fig. 3 : Plan simplifié des vestiges découverts (Dao R. Ferrette-Inrap).

3 Conclusion

Les sondages ont démontré l'absence d'occupation importante à l'emplacement du futur projet. Quelques témoins fugaces confirment néanmoins l'existence dans l'environnement de l'intervention d'un site archéologique. Ils se résument à quelques creusements dans la partie ouest de la zone sondée et à du mobilier protohistorique et antique. On suppose que ces indices sont en à mettre en relation avec le site du Devant de la Ville d'Asselin qui n'était pas concerné par l'opération.

Annexes

Annexe 1 : Inventaire des figures du rapport d'opération

Fig. 1 : Indices de sites repérés dans la partie nord de la commune de Ploubalay (Dao R.Ferrette-Inrap, d'après L'Atlas des Patrimoines).

Fig. 2 : Implantation des sondages sur l'emprise de la parcelle 41 (Dao R. Ferrette).

Fig. 3 : Plan simplifié des vestiges découverts (Dao R. Ferrette-Inrap).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie

Age du Fer,
Antiquité

Les sondages ont démontré l'absence d'occupation importante à l'emplacement du futur projet. Quelques témoins fugaces confirment néanmoins l'existence d'un site archéologique en périphérie de l'intervention. Ils se résument à quelques creusements dans la partie ouest de la zone sondée et à du mobilier protohistorique et antique.

Sujets et thèmes

Réseau fossoyé

On suppose que ces indices sont en à mettre en relation avec le site du Devant de la Ville d'Asselin qui n'était pas concerné par l'opération.

Inrap Grand-Ouest

37 rue du Bignon CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Mai 2013